

**Commune de VILLERS-SEMEUSE**Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement**1. Annexe à l'arrêté préfectoral**

n° 2011/196

du 11 avril 2011

mis à jour le

**2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]**

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui non 

PPR approuvé	date	aléa
	28 octobre 1999	INONDATION

Les documents de référence sont :

PPRi de la Meuse, de Les Ayvelles à Givet (Meuse aval)

Consultable sur Internet Consultable sur Internet Consultable sur Internet **3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]**

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui non 

	date	effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet Consultable sur Internet Consultable sur Internet **4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité**

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone **5** Moyenne zone **4** Modérée zone **3** Faible zone **2** Très faible Zone **1** 

## pièces jointes

**5. Cartographie**

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Extraits au 1/10000è du zonage réglementaire du PPRi Meuse aval (2 planches A3)

Zonage sismique du département des Ardennes (format A3)

**6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques » ainsi que sur le site de la préfecture des Ardennes : [www.ardennes.gouv.fr](http://www.ardennes.gouv.fr)